

*Mozza
Pour etude et aux
avant le recouvre de
la monnaie pour le mercredi 16/02/2000
à 14H30*

Projet « Conseiller au MEFP »

Présentation succincte à l'occasion du
Contrôle d'Avancement du Projet

Dakar, le 28.1.2000

Georg Schäfer
Conseiller Technique

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE B.C.I
Arrivée le 14 FEV. 2000
no 8666

Objectifs et Conception du Projet

L'objectif du projet pour la durée globale de promotion est formulé ainsi : "La capacité de planification et de coordination de l'administration sénégalaise en ce qui concerne l'emploi des fonds publics dans le cadre du programme national de réforme de l'économie est améliorée".

L'objectif de la phase actuelle est le suivant : "La planification et la coordination des programmes de développement au niveau du MEFP sont améliorées".

Les résultats suivants sont à réaliser au cours de cette phase :

1. Le système de planification au niveau central (MEFP) est amélioré.
2. Le système de planification régionale est opérationnel et est mieux intégré dans le système de planification-programmation-budgétisation-suivi (PPBS) et il est testé dans une à deux régions pilotes.
3. Les méthodes de planification sont appuyées dans certains ministères sectoriels.
4. Le management de la coopération sénégallo-allemande est mieux maîtrisé.
5. Les responsables de la politique économique sont conseillés sur les réformes de l'économie nationale sénégalaise.

Le projet est exécuté depuis 1992. La durée de la phase actuelle est de 4 ans (11/96-10/00). Les engagements allemands pour le projet se montent au total à 6,2 millions de DM dont 3,6 millions de DM sont destinés à l'exécution de la phase actuelle. La contribution allemande pour cette phase comporte essentiellement l'emploi d'un conseiller à long terme en planification économique, la mise à disposition d'experts internationaux et locaux en mission de courte durée, de personnel (experts et auxiliaires) sous contrat local, la prise en charge de coûts destinés à des mesures de perfectionnement, la fourniture de biens d'équipement ainsi que des frais de fonctionnement et de gestion.

Etat d'Exécution

La réalisation des objectifs peut être classée comme étant conforme au plan. Le projet contribue à améliorer la planification et la coordination des programmes de développement au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il renforce en outre les capacités de planification dans deux régions ainsi que dans certains ministères sectoriels. Le projet accroît le niveau d'information et améliore les capacités d'appréciation des décideurs sénégalais en ce qui concerne la coopération sénégallo-allemande et crée ainsi des conditions plus favorables à un dialogue de politique partenariale.

En Mai et Juin 1999, il a été procédé, de concert avec les directions concernées, à l'analyse de l'évolution du projet ainsi qu'à l'actualisation du plan d'opérations pour le reste de la phase actuelle.

Depuis la fin 1998, le Ministère dispose d'un guide sur les conceptions et les procédures des différents bailleurs de fonds (Cadre de la Coopération Technique et Financière), qui a été élaboré avec l'appui du projet. Actuellement, le projet participe à l'élaboration d'un Guide de la Planification. Dans ce contexte, des propositions visant à améliorer les procédures de sélection des projets sont aussi élaborées. Le Projet finance une étude sur le développement d'un système d'information et de communication pour le Ministère (SICOMEFP).

Le projet apporte son appui aux Régions de Fatick et Kaolack dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI de Kaolack) et l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT de Fatick). Dans les deux régions, le Président du Conseil Régional a créé par arrêté, en 1998, une Commission Régionale de Planification / d'Aménagement du Territoire. Dans une première étape, un bilan-diagnostic exhaustif de la situation économique et sociale de la région a été élaboré. Dans une deuxième étape, les objectifs de développement / d'aménagement, les stratégies et le programme d'action y afférent ont été définis. Les projets du PRDI et du SRAT ont fait l'objet de séminaires de validation par les Commissions Régionales en novembre 1999.

Le Projet contribue, sur demande, à développer des stratégies et élaborer des plans dans différents secteurs (par exemple Lettre de Politique sur l'Urbanisme et l'Habitat ; sur l'Artisanat). Le projet a appuyé le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan lors de l'élaboration d'une Etude Diagnostique des Capacités de Planification des Ministères Techniques (agriculture, hydraulique, énergie, transports terrestres, santé, éducation, urbanisme, promotion des femmes). Cette étude (disponible depuis Mars 1999) propose la création et le renforcement de cellules de planification au sein des ministères techniques concernés. De nouveaux postes d'experts en planification dans certains ministères techniques ont été créés et un montant destiné à équiper ces cellules de planification a été inscrit dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI). Le projet va accorder un appui technique pour la mise œuvre de ces mesures.

Le projet fournit un appui pour l'identification, l'examen et la transmission de propositions de projets dans le cadre de la coopération sénégallo-allemande. Il conseille lors du contrôle et de l'évaluation de l'exécution des projets par le Ministère. Sur sa suggestion et avec la participation du projet, des rencontres semestrielles sont organisées entre les responsables sénégalais des projets de la coopération technique et financière avec l'Allemagne. La Direction de la Coopération Economique et Financière est appuyée lors du suivi de la coopération sénégallo-allemande et lors de l'instruction des arrangements intergouvernementaux dans les délais. En outre, le projet prend part à la préparation, la tenue et le suivi des négociations et des consultations intergouvernementales.

En raison des multiples activités dans les autres domaines de travail, le projet ne dispose pratiquement pas de capacités libres pour assumer des tâches générales d'assistance-conseil en matière de politique économique. Il n'intervient ici que dans certains cas et sur initiative propre.

Conclusions

Le projet se déroule dans l'ensemble selon le plan et de manière satisfaisante. Il est bien intégré dans les structures du Ministère. Il convient de renforcer cette intégration davantage.

Lors des dernières négociations intergouvernementales, 2,5 Mio. de DM ont été accordés pour une nouvelle phase du projet (à partir de la fin de l'an 2000). Le Contrôle d'Avancement du Projet permettra d'analyser les résultats de la phase en cours et, sur cette base, de fixer les objectifs, la conception et la durée de la nouvelle phase.

Dans ce cadre, il s'avère également nécessaire de savoir dans quelle mesure le projet peut et doit assumer des tâches générales d'assistance-conseil en matière de politique économique. Si la partie sénégalaise le souhaite, ces tâches d'assistance-conseil devraient être précisées pour la nouvelle phase.